



Protocole séance 24

COMMISSION-INTERNE

Date :	1 octobre 09
Lieu :	Berne, Banque Nationale
Heure :	09.30 – 15.00 (Pause de midi: 12.30-14.00)
Présidence :	Eg
Protocole :	Ap
Présent :	Eg, Ch, Fe, Lz, Ni, Pi, Th, Ts
Excusé :	Al, Zb
Représentants DDPS, DFAE:	C. Catrina (Ca), E. Dahinden (DAH), J. Baud (BJC)
Orateurs:	Conseiller fédéral U. Maurer
Date d'envoi:	16.10.2009
Va à:	Membres de la commission
Pour prise de connaissance :	Conseil fédéral; Dir DPS; C DP IV; CdA; EM CdA; C IB V; SE DFAE

Referenz/Aktenzeichen: PSO-Kom / Protokoll 24_20091001

Ordre du jour:

1. Salutations et objectifs.
2. Procès-verbal de la séance 23 du 24.06.2009.
3. Echange d'informations entre le DDPS et le DFAE ainsi que interne à la commission.
4. Préparation de la rencontre avec le Conseiller fédéral U. Maurer.
5. Exposé sur les défis et difficultés des opérations militaires internationales de maintien de la paix, **Monsieur le Conseiller fédéral U. Maurer**, C DDPS.
6. Discussion entre la commission et le Conseiller fédéral Maurer.
7. Discussion interne à la commission sur le futur et le rôle de la commission PSO.
8. Adaptation du programme de travail 2009
9. Prochaine séance

Protocole:

1. Salutations et objectifs (Eg)

Eg salue les membres de la commission ainsi que les représentants de l'administration fédérale. Eg félicite particulièrement Pi qui a reçu le vendredi 25.09.2009 lors d'une cérémonie à l'ambassade de Suisse à Paris la légion d'honneur.

But de la séance:

- La commission et les représentants du DFAE et du DDPS échangent les informations pertinentes concernant la situation actuelle dans les départements du DDPS et du DFAE;
- La commission:
 - accepte le procès-verbal 23;
 - discute et réagit à l'exposé, en formulant si nécessaire des recommandations;

travail 2009.

2. Procès-verbal de la séance 23 du 24.06.2009

- Le procès-verbal de la séance 23 est accepté.

4. Echange d'information (Ca, DAH, BJC)

Les points suivants ont été portés à la connaissance de la commission:

- BJC: souligne que le DFAE regrette le rejet du projet Atalanta. La Suisse ne participera en effet pas à l'opération Atalanta de lutte contre la piraterie au large de la Somalie, malgré le feu vert du Conseil des Etats. Une alliance de l'UDC, des Verts et d'une partie du PS au Conseil National a définitivement refusé jeudi 24.09.2009, par 102 voix contre 81, d'entrer en matière. BJC rappelle qu'il s'agissait d'une opération de police menée avec des moyens militaires et non d'une opération de soutien de la paix conventionnelle. Cet aspect à sans doute influé la décision du Conseil National.
- BJC: annonce sa nomination au Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) à New York. Cette nomination à un poste de grade P5 a été particulièrement saluée par le DFAE puisqu'elle permet à la Suisse de se profiler au plus haut niveau dans le domaine des opérations de maintien de la paix.
- BJC: souligne la préoccupation du DFAE concernant les contributions internationales de la Suisse lorsque l'engagement au profit de la KFOR sera achevé. Une alternative à un déploiement dans une mission particulière serait de mettre des troupes à disposition de la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA, mieux connue sous l'acronyme anglophone SHIRBRIG - United Nations Stand-by Forces High Readiness Brigade). La BIRFA est un regroupement d'effectifs militaires provenant de différents pays, pouvant intervenir rapidement dans le cadre d'une opération de paix mandatée par les Nations unies. Les soldats qui y sont assignés sont théoriquement capables de se déployer partout dans le monde dans un délai de 15 à 30 jours. La BIRFA n'est pas une composante des Nations unies. Il s'agit plutôt d'une initiative parallèle amorcée par les principaux États contributeurs aux opérations de paix onusiennes. Les membres actuels de la BIRFA sont au nombre de quinze, auxquels s'ajoutent cinq observateurs. Cette coalition vise uniquement à doter les Nations unies des capacités d'appliquer rapidement et adéquatement les résolutions du Conseil de sécurité. Son mandat n'est donc pas de mener à bien une opération de paix dans son entier. Après soixante jours d'activités, les effectifs de la BIRFA se retirent de la zone de conflit. S'ils ne sont pas remplacés par d'autres Casques bleus, la mission se termine. Lorsqu'une mission est mise sur pied, la BIRFA doit décider si elle se déploie ou non. L'acquiescement n'engage cependant pas automatiquement les membres. Ceux-ci fournissent des effectifs et/ou du matériel sur une base volontaire. Cette méthode a été adoptée pour assurer la souveraineté de chacun des participants. Concrètement, du point de vue technique le processus parlementaire serait similaire à celui de l'approbation de la Swisscoy. Le parlement approuverait une participation à la BIRFA et le gouvernement déciderait ensuite, au cas par cas, si l'engagement correspond aux critères de politique étrangère et de sécurité de la Suisse. A ce jour, la BIRFA a été relativement peu engagée. La première opération à laquelle la BIRFA a participé est la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE), créée en 2000. En tout, ce sont 4200 militaires de la BIRFA qui ont assuré la création d'une zone tampon entre les deux États belligérants. Par contre, la Brigade ne fut pas en mesure de se déployer dans les délais prévus. Les forces multinationales ont mis quatre mois avant d'être opérationnelles sur le terrain, dépassant ainsi de beaucoup les 15 à 30 jours désirés. La MINUEE est, actuellement, la seule opération militaire d'envergure à laquelle la Brigade ait participé. La BIRFA a cependant fourni une unité de planification en mars 2003 pour assister la Commission de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la

planification d'une opération de paix en Côte d'Ivoire, ainsi que 20 soldats pour appuyer la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) en septembre de la même année. En 2005, elle a contribué au déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), sans toutefois s'impliquer concrètement dans l'opération. Bien que les déploiements soient limités, il s'agirait d'une contribution possible ayant des répercussions positives et qui présenterait le double avantage d'être au profit des Nations Unies et d'être peu problématique politiquement.

- BJC: souligne l'importance du nombre de troupes déployées dans des missions de soutien de la paix. Durant les rencontres internationales des conseillers fédéraux, ces opérations constituent presque systématiquement un thème de discussion. A ce jour la Suisse a toujours été en mesure d'annoncer une contribution d'environ 260 soldats. Une réduction s'avèrerait être un signal extrêmement défavorable envers la communauté internationale. Les moyens à haute valeur ajoutée, et particulièrement les hélicoptères, sont, à bien des égards, moins essentiels que le nombre de soldats effectivement déployés. Ce qui intéresse et importe c'est le nombre de « bottes » sur le terrain.
- Ca: informe sur la procédure liée à l'élaboration du nouveau rapport sur la politique de sécurité (RAPOLSEC) d'ici fin 2009. Il est rappelé que le 17 juin 2009 le Conseil fédéral avait discuté les lignes directrices du RAPOLSEC 2009 et pris une décision sur la procédure de rédaction du rapport. Le DDPS avait ainsi reçu la mission de préparer le rapport en collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et avec la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CCMP). Il est cependant évident que l'absence d'autres départements, particulièrement le DFAE, représente une rupture qui est préjudiciable à la recherche d'un consensus dans la politique de sécurité et qui ne facilite pas le travail futur sur la base de la proposition existante. Quoi qu'il en soit, il est indiscutable que les décisions du Conseil fédéral doivent être appliquées. Ainsi, le plan horaire envisagé est le suivant : 25.09.-06.10.09: Consultation des offices / 09.-14.10.09: Procédure de co-rapport / 14.10.09: Discussion au Conseil fédéral / 21.10.-24.11.09: Consultation / 25.11.-09.12.09: Adaptation selon les résultats de la procédure de consultation / Début janvier: Adoption du rapport par le Conseil fédéral et transmission aux Conseils / Session d'été: traitement par le premier Conseil / Session d'automne: Traitement par le second Conseil.
- Ca: Concernant le contenu du RAPOLSEC. Le rapport n'a pas pour ambition d'être révolutionnaire. D'une manière générale, la politique de sécurité englobe toutes les mesures fédérales, cantonales et communales prises pour prévenir, écarter et maîtriser les menaces et les actions politico-militaires ou criminelles dont l'objectif est de restreindre l'autonomie de la Suisse ainsi que celle de ses habitants ou de leur porter préjudice. A cela s'ajoute la maîtrise des catastrophes naturelles et d'origine anthropique. La politique de sécurité suisse a pour objectif de protéger des dangers directs et indirects l'autonomie et l'intégrité de la Suisse et de ses habitants ainsi que les conditions d'existence et le bien-être de la population via un engagement coordonné de tous les moyens à disposition au sein d'un réseau national de sécurité et, si nécessaire, par le biais d'une coopération avec des pays étrangers. En outre la stratégie suivie doit être axée sur les menaces et les dangers réels ; être réalisable avec les ressources à disposition et bénéficier d'un large et solide soutien de la population et des autorités. Ainsi, il s'agit, via une interaction efficace des moyens fédéraux, cantonaux et communaux en matière de politique de sécurité, de créer un réseau national de sécurité et, dans la mesure où cela s'avère judicieux au niveau politique et en termes d'efficacité ainsi que compatible avec l'autres Etats afin de prévenir, d'écarter et

de maîtriser les menaces et les dangers existants et prévisibles. En définitif, ce qui est nouveau dans le rapport c'est premièrement l'amélioration du travail entre cantons et confédération par l'intermédiaire de ce réseau national de sécurité ; deuxièmement l'abandon du concept de sécurité sectorielle de manière à harmoniser la théorie et la pratique, en particulier en n'ôtant pas la compétence des cantons ; et troisièmement éviter les engagements subsidiaires de soutien permanent. En ce qui concerne les opérations militaires de maintien de la paix, le rapport est formulé de façon ouverte et cette mission de l'armée n'est pas remise en cause. Il n'est par contre pas accordé d'attention particulière à ce sujet qui est traité de façon similaire aux autres. L'objectif est que suite au RAPOLSEC, le parlement donne la mission au Conseil fédéral de préparer dans les 12 mois un concept pour les engagements à l'étranger. Ce concept devrait être celui du Conseil fédéral et donc s'élaborer en coopération entre les départements, y compris avec le DFAE. Le concept devrait traiter de l'ensemble des engagements à l'étranger et ne pas se limiter aux opérations militaires de soutien de la paix.

- Ca: précise qu'une contribution à la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA, ou SHIRBRIG - United Nations Stand-by Forces High Readiness Brigade) n'est actuellement pas à l'ordre du jour. La loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (LAAM) limite en effet clairement la liberté d'action. Ainsi la participation à des actions de combat destinées à imposer la paix est exclue. Or, les membres se laissent maintenant la possibilité de participer à des missions plus robustes, comme des opérations d'imposition de la paix. Le risque de se laisser entraîner dans ce type de missions doit être évité. De plus, lorsque l'effectif d'un engagement armé dépasse 100 militaires ou que celui-ci dure plus de trois semaines, l'engagement est soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale, processus long et peu compatible avec le concept de la BIRFA. Il ne faut pas non plus oublier que l'inscription en vue d'une participation à un engagement de promotion de la paix est volontaire pour chaque engagement particulier. Finalement la Suisse ne dispose pas de moyens lui permettant d'assurer la disponibilité requise par la BIRFA.
- Ca : souligne que la piste principalement étudiée en vue de développer les activités dans le domaine de la promotion militaire de la paix va plutôt dans la direction de contribution avec des moyens à haute valeur ajoutée que dans la direction d'une augmentation quantitative significative du nombre de troupes.
- DAH : précise que l'armée a pour mission de poursuivre les opérations en cours. Cependant les conditions cadres, notamment politique, ne facilite pas le travail, en particulier pour ce qui concerne le recrutement comme dans l'exemple concret du Sud-Soudan.
- DAH: Les 11 et 12 juin 2009, l'OTAN a décidé le passage à la phase *Deterent Presence* au Kosovo. Concrètement cela signifie une réduction massive des troupes engagées au sein de la KFOR. Bien que l'agenda précis des réductions soit encore flou, trois *Gate* sont prévues. (Gate 1 Réduction de 14'000 à 10'000 hommes; Gate 2 Réduction à 5'500 hommes; Gate 3 Réduction à 2'500 hommes). Dans ce contexte, la Suisse souhaite poursuivre son engagement. Il n'est pas envisagé de procéder à une réduction proportionnelle à celle du reste de la KFOR. Il est évident que dans ce contexte la SWISSCOY devra être repositionnée. Ainsi, le contingent est destiné à évoluer de manière dynamique vers des missions et des tâches d'avenir. Dans une perspective de long terme, la Suisse envisage notamment de contribuer avec des LMT (Liaison and Monitoring Team), soit une activité similaire à celle des LOT (Liaison and Observation Team) en Bosnie et Herzégovine. Toutefois, de nombreux pays souhaitent rester présent au Kosovo.

nt Atalanta, l'armée était prête à livrer une

contribution irréprochable en cas d'approbation par le parlement. Le personnel adéquat était disponible. Les préparatifs nécessaires, y compris avec le partenaire envisagé avaient été achevés en tenant compte des particularités et restrictions nationales suisse. Malgré le refus du parlement, l'exercice n'a pas été vain puisqu'il a permis d'améliorer la coopération entre différents services et de rôder certains processus pour d'éventuels engagements futurs.

- DAH: précise que si la priorité absolue de l'armée était la promotion militaire de la paix, une participation à la Brigade multinationale d'intervention rapide des forces en attente des Nations Unies (BIRFA) serait éventuellement envisageable. Toutefois comme actuellement les ressources sont plutôt restreintes, il est plus profitable à l'armée de participer à de « vrais » engagements.
- DAH: souligne que le nombre de soldats déployés joue certes un rôle central mais qu'il ne s'agit pas du seul critère important. La complémentarité entre les contributions des divers états est importante, d'autant que toutes les forces armées ne sont pas des corps expéditionnaires. Ainsi il est également attendu de la Suisse des contributions dans ses domaines d'excellence. Les partenaires internationaux montre notamment un intérêt pour des contributions dans les domaines du transport aérien, médical ou des moyens d'exploration. La Suisse peut également se profiler dans les domaines de la réforme du secteur de sécurité ou du développement des capacités. Actuellement la majorité des demandes concernent la mise à disposition d'hélicoptères.

5. Exposé sur les défis et difficultés des opérations militaires internationales de maintien de la paix; Conseiller fédéral U. Maurer ; C DDPS

- Eg salue le CF Maurer et le remercie de sa présence. Eg présente également brièvement la commission PSO en rappelant le décès de l'ancien Brigadier P. Bieder qui n'a toujours pas été remplacé au sein de la commission. Il donne un aperçu des activités concrètes de la commission durant les dernières années et plus particulièrement sur l'Afrique et le Kosovo. Il rappelle le rapport de séminaire de la commission PSO ainsi que les résultats de la séance de la commission avec le Général B. Gaye, Cdt de la MONUC, en précisant que ces deux documents ont été remis au CF Maurer et que la commission souhaiterait connaître ses réactions. Il précise que la commission est intéressée au travaux relatifs au RAPOLSEC et souligne que la commission a, dans divers documents, émis des pistes prônant à la fois le maintien d'une masse critique en ce qui concerne le nombre de soldats engagés mais aussi une réorientation vers des niches dans lesquelles la Suisse aurait un avantage comparatif. Eg déplore que dans le cadre de l'élaboration du RAPOLSEC la commission PSO, en tant que commission conseil du Conseil fédérale, n'aie pas été consultée en amont.

L'exposé du CF Maurer a notamment mis les points suivants en lumière:

- Le CF Maurer constate que le moment est venu de thématiser sérieusement la problématique des opérations militaires de maintien de la paix. Des signaux contradictoires émanent du parlement. D'une part l'engagement au profit de la mission EU NAVFOR Atalanta a été refusé, ainsi que la proposition de modification de la loi militaire (LAAM) qui aurait permis d'élargir le spectre des engagements militaires à l'étranger. Parallèlement, le parlement ne semble pas non plus enclin à abandonner cette mission de l'armée. En résumé, il semble que le parlement veuille garder plus ou moins le statu quo.
- Le CF Maurer regrette qu'il n'y aie pas eu, jusqu'ici, de discussion sur le principe des opérations militaires de maintien de la paix. Il serait ainsi opportun de définir le type d'engagements auxquels la Suisse devrait participer. Il conviendrait ainsi de repositionner les engagements militaires dans la ligne de la tradition humanitaire de la Suisse et d'éviter le glissement actuel vers des engagements serait donc de poursuivre les contributions

militaires de maintien de la paix mais en privilégiant les engagements non armés et peu robustes ; tout en intégrant une composante, des valeurs humanitaires. Il s'agit d'un défi puisque il existe, en particulier sur la scène internationale, une certaine divergence entre une armée, les tâches qui lui sont dévolues et les actions humanitaires proprement dites.

- Le CF Maurer précise qu'il veut disposer d'une vue d'ensemble des activités de l'armée à l'étranger jusqu'à présent dans le cadre d'une étude. La Suisse jouit d'une longue expérience dans le domaine des engagements non armés et armés et des opérations d'aide de l'armée également à l'étranger. Sa neutralité, l'interdiction de participer à des opérations militaires à l'étranger visant à imposer la paix et l'absence de passé colonial contribuent d'une façon décisive à sa position et à son prestige dans la communauté internationale. L'armée suisse renferme un précieux potentiel de spécialistes avec des connaissances civiles et militaires qui peuvent être extrêmement utiles dans les situations les plus diverses sur le plan mondial. En outre, le plus important engagement actuel de l'armée suisse à l'étranger, celui du Kosovo, sera l'objet de profondes modifications au cours des prochaines années en raison des développements sur la scène internationale. En vue de se préparer à cette évolution, le CF Maurer a décidé de disposer d'une vue d'ensemble des activités de l'armée à l'étranger jusqu'à présent dans le cadre d'une étude et de mettre en évidence les frais qui en ont découlé. Le chef du DDPS a chargé de cette étude Monsieur Gabriel Lühinger qui devrait présenter son rapport d'ici à la fin de l'année. Il est évident qu'il est essentiel de faire le point de la situation et d'identifier tout ce qui se fait dans le domaine internationale en incluant certaines organisations partenaires comme les centres de Genève et les Etats-majors spécialisés. Une première analyse semble montrer qu'environ 150 personnes s'occupent de ces questions. Le rapport en fin d'année devrait donner plus de précisions.
- Le CF Maurer précise que la questions des engagements internationaux ne sera pas traitée en profondeur dans le RAPOLSEC mais qu'une mission devrait émaner du parlement afin d'identifier les possibilités en tenant compte des conditions cadres existantes. Dans ce contexte il sera capital de gagner une large majorité politique pour des engagements futures. L'armée a perdu en soutien notamment en raison des débats récurrents entourant la question de la promotion militaire de la paix. Il est par conséquent capital de discuter ce problème et d'aboutir à une solution consolidée bénéficiant d'un large soutien. Ce concept devra en particulier être élaboré en collaboration avec le DFAE et la DDC. Outre le soutien et la demande internationale pour des contributions suisses, il s'agit d'obtenir un fort soutien ou au minimum un consensus du point de vue de la politique interne.
- Le CF Maurer souligne que deux éléments sont essentiels en cas d'engagement militaire de promotion de la paix. Premièrement, si la Suisse s'engage, alors il faut fournir une contribution d'une qualité irréprochable. Deuxièmement les engagements de la Suisse doivent permettre au pays de se profiler.
- Le CF Maurer précise que, jusqu'à présent, la commission PSO ne lui a rien apporté mais ne lui a pas non plus causé du tort. Pour ce qui est de traiter la question des engagements à l'étranger, des compétences existent déjà en suffisance au sein de l'administration. Des contacts étroits avec l'étranger ne manquent pas non plus, par l'intermédiaire, entre autre, des officiers supérieurs, des attachés militaires, des ambassades ou de la DDC. Le savoir de la commission n'est donc, de prime abord, ni supérieur, ni indispensable. Une discussion devra être menée dans les prochaines années afin de déterminer si cette commission apporte réellement une plus-value au Conseil fédéral.

› DDPS

La discussion a notamment permis de clarifier les points suivants:

- Eg précise que la question de l'utilité de la commission PSO est légitime et que la commission s'interroge elle-même. La commission n'a cependant jamais eu la prétention d'apporter des connaissances mais plutôt des réflexions. Son intérêt résiderait plutôt dans les aspects conceptuels et politico-stratégiques. 2011 marquant la fin de la législature, il appartiendra alors, au plus tard, au Conseil fédéral de décider du renouvellement ou non du mandat de la commission PSO.
- Concernant la composante humanitaire des engagements, le CF Maurer précise que les acteurs militaires et humanitaires ne peuvent pas aisément être associés. Des organisations comme le CICR accordent une importance vitale à leur indépendance. De même, la DDC souhaite être perçue comme indépendante. La prudence est donc de mise lorsque on évoque des engagements militaires dans ce contexte. De plus, les conditions cadres actuelles que sont en particuliers l'existence d'un mandat international de l'ONU ou de l'OSCE et l'approbation par le parlement des engagements, restent prioritaires. Il s'agit donc d'identifier une niche dans laquelle la Suisse pourrait s'illustrer par ses compétences particulières. Un exemple théorique servant simplement à illustrer l'orientation souhaitable serait la mise à disposition de compétences substantielles dans le domaine de la purification de l'eau. La Suisse pourrait gagner un profil reconnu internationalement dans ce domaine et se profiler avec des spécialistes d'un haut niveau. Il s'agit de trouver une balance entre civil et militaire afin de tirer profit de la milice et d'éviter au maximum les engagements armés qui restent controversés. Ainsi, une troupe de protection humanitaire n'est pas envisageable, également en raison des implications logistiques d'un tel concept.
- La commission confirme que la plus part des acteurs humanitaires ne prônent pas un lien explicite avec les acteurs militaires. Il est donc difficile d'imaginer un concept satisfaisant. Des engagements sous mandats de l'ONU sont louables, il faut cependant remarquer que les demandes sont moins nombreuses que celles des voisins et partenaires de la Suisse qui s'engagent dans des missions aux mandats toujours plus robustes. Cette tendance ne facilite pas non plus un concept cohérent avec les réalités et pressions internationales.
- Le CF Maurer souligne que la promotion militaire n'est que l'une des trois missions de l'armée. La priorité reste donc de gagner un soutien pour l'armée en Suisse. Le débat sur la promotion militaire de la paix doit être remis en perspective. Si l'on compare les 150'000 soldats qui accomplissent chaque année leurs cours de répétition et les vagues soulevées par la question de l'engagement de 15 soldats au profit de l'EU NAVFOR Atalanta, la disproportion est flagrante. Il est donc nécessaire, afin également d'éviter des processus interminable (comme l'année nécessaire à une décision sur l'objet Atalanta), de définir des engagements bénéficiant d'une justification forte et indiscutable. La compréhension de la nécessité des engagements devrait devenir presque automatique et correspondre aux attentes de la population. Il faut imaginer un type d'engagement qui parle au cœur et aux tripes de la population, auquel chacun puisse s'identifier et dont chacun soit fier. En définitif, il s'agit de trouver une solution médiane entre faire comme les autres et s'engager par exemple dans des missions robustes de l'OTAN et abandonner toute participation aux efforts internationaux.
- La commission insiste sur la nécessité de convaincre l'opinion public en vue de trouver une solide majorité pour les engagements militaires de promotion de la paix. Expliquer le sens et les raisons des engagements permettrait de s'éloigner du débat purement idéologique qui resurgit actuellement de manière

blent remplacer un analyse cohérente et

fondée sur les faits propres à chaque engagement particulier. Ainsi le travail de la commission n'est peut-être pas complètement inutile puisqu'il offre une vision indépendante et une synthèse objective face à une administration dont la cohérence n'est pas toujours évidente et des camps politiques opposés dogmatiquement. Ainsi la commission s'est par exemple intéressée à la question de l'Afrique qui s'avère avoir des répercussions directes sur la Suisse, en particulier en termes de migration et de criminalité organisée. D'autant qu'une action simplement humanitaire ne peut parvenir à des résultats concluants. Le développement sans la sécurité n'est qu'un miroir aux alouettes. La Suisse aurait indéniablement un rôle à jouer, par exemple par des contributions dans le domaine de la réforme du secteur de sécurité ou de la promotion de capacités africaines. Une plus value morale et politique pourrait exister, même si il conviendrait prioritairement d'aborder ces sujets sans les polariser sur la scène politique.

- Le CF Maurer confirme que l'Afrique représente un problème majeur pour les prochaines années. La Suisse compte déjà près de 50 personnes engagées sur ce continent, particulièrement comme observateurs militaires et démineurs humanitaires. S'engageant uniquement dans le cadre de l'ONU, la Suisse n'est pas en mesure d'augmenter sa participation actuelle. De plus, une augmentation serait une question politique aux implications incertaines. Si l'Afrique du Nord présente un intérêt indéniable, la partie centrale du continent est face à une situation inextricable. Les acteurs internationaux y sont confrontés à des problèmes insolubles et se désengagent même partiellement. Les structures déficientes sont légions et les difficultés vont croissantes, à tel point que même l'aide humanitaire est parfois remise en question. De plus, même si dans certains domaines des engagements militaires de la Suisse pourraient être envisagés, il faut être conscient que s'engager en Afrique, au-delà des risques, signifie y rester pour longtemps. Il faut aussi tenir compte des réalités pratiques et principalement les problèmes de recrutement. L'armée est confrontée à un manque d'intérêt de la milice ce qui rend le recrutement de personnes ayant le profil adéquat relativement difficile. Rendre attractif ces engagements représente donc une priorité. Concernant la communication, force est de constater, qu'à ce jour, les efforts de communication ont plutôt accru les divergences qu'ils n'ont permis d'aboutir à un compromis.
- La commission rappelle que les engagements militaires à l'étranger peuvent également s'avérer profitables pour l'armée en Suisse, d'autant que l'interopérabilité est toujours plus essentielle. La confrontation avec des situations réelles et dans la durée n'est pas suffisamment mise en valeur et exploitée par l'armée. Il faudrait améliorer le processus de retour sur investissement.
- Le CF Maurer reconnaît que les engagements militaires à l'étranger ne sont pas dénués d'intérêt pour l'armée. Globalement il ne s'agit toutefois pas d'un facteur essentiel pour le développement de l'armée. D'autant que se sont surtout les officiers qui bénéficient directement de ces expériences et que paradoxalement les guerres modernes du Vietnam à l'Afghanistan démontrent que se ne sont pas les Etats-majors qui remportent les victoires. Il est donc indéniable que la population suisse saurait défendre son pays, avec ou sans expérience dans les Etats-majors internationaux. Les conditions politiques ne sont pas non plus favorables puisque le parlement a même refusé les cours de répétition à l'étranger. Une opposition substantielle était déjà palpable dans le cadre des discussions sur la nécessité de l'acquisition d'un avion de transport.
- Concernant la composition de la commission, le CF Maurer remarque que les opposants aux engagements militaires de maintien de la paix devraient y être mieux représentés. Un regard plus critique serait nécessaire.

commission PSO

- Une discussion sur le future de la commission PSO sera menée dans le cadre de la prochaine séance.
- La commission constate le manque d'impact de ses travaux précédents.
- La commission remarque le manque de conception et de stratégie.
- La commission analyse que malgré un fort scepticisme face aux engagements militaires à l'étranger, des opportunités existent de développer un concept cohérent tenant compte à la fois des particularités suisses et des conditions cadres nationales et internationales. Il n'y pas de volonté de supprimer les engagements à l'étranger même si une certaine confusion est perceptible en ce qui concerne la nouvelle orientation souhaitable. Deux éléments semblent essentiels : éviter les engagements armés et gagner en visibilité.
- La commission constate que sa création n'a jamais répondu à un réel besoin du Conseil fédéral et qu'elle n'a pas d'objets à traiter, compte tenu du manque de dynamisme du domaine de la promotion militaire de la paix.
- La commission pourrait contribuer aux discussions sur le RAPOLSEC ainsi que sur le débat d'un nouveau concept pour les engagement à l'étranger qui devrait suivre. Afin que les réflexions de la commission soient utiles il est capital d'améliorer la communication des recommandations à destination du Conseil fédéral et de l'administration.

9. Adaptations du programme de travail

- Un voyage en Afrique, probablement au Congo et peut-être aussi au Mali en fonction des possibilités et disponibilités reste envisagé. Jacques Pilet est Chef de délégation. Concrètement, le voyage n'est pas envisagé avant le début 2010, selon toute vraisemblance du 12 au 21 mars. Le voyage devrait notamment permettre d'identifier des arguments et des pistes en vue des discussions futures sur les engagements à l'étranger.

Pi

10. Divers

- NIL

11. Questions et demandes

- NIL

12. Prochaines séances

- La prochaine séance se tiendra le 25.11.2009 à Berne. Il est prévu de tirer les conclusions de l'entretien avec le C DDPS et de prendre position sur le RAPOLSEC.

Ap